

Randonnée "La Michel BOSSAERT" du 30 mai 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La randonnée est organisée administrativement par l'U.V. Aube sous les règlements de la FFC. Association affiliée à cette fédération sous le numéro 0710007

Elle se déroulera le samedi 30 mai 2026.

Les clubs Auboïses FFCT apportent leur collaboration à l'organisation (liste licenciés FFCT, gestion des résultats ...)

ARTICLE 2 - TYPE DE L'ÉPREUVE

La randonnée est ouverte à toutes et tous.

Allure libre.

Elle est inscrite au calendrier départemental de l'Aube de la FFC.

Le nombre de participants n'est pas limité.

Les inscriptions se font sur place auprès de l'U.V. Aube avant le départ.

ARTICLE 3 - PERMANENCE

La permanence de départ pour les engagements se fait à la ligne de départ / arrivée, Salle Omnisports 120 Avenue Schumann 10 000 Troyes, à partir de 12h30.

ARTICLE 4 – PARCOURS

3 parcours

- 22 km départ 14h30
- 60 km départ 13h30
- 95 km départ 13h30

Tout départ avant les horaires cités ci-dessus est interdit. En cas d'anticipation, les participants ne seront pas pris en compte par notre organisation.

ARTICLE 5 - INCIDENTS de COURSE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'UV Aube pour le circuit de 95 kms.

ARTICLE 6 - PRIX

La remise des récompenses aura lieu à la salle Omnisports 120 Avenue Schumann 10 000 Troyes après l'arrivée de l'ensemble des participants.

ARTICLE 7 - CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation française s'applique conformément aux dispositions.

ARTICLE 8 – PROTOCOLE

Les participants et clubs récompensés doivent se présenter au protocole aussitôt la délibération établie par l'UV Aube.

ARTICLE 9 - PÉNALITÉS – LITIGE – RÉCLAMATIONS

Le fait d'être inscrit implique que chaque participant a pris connaissance du présent règlement ainsi que des consignes de sécurité et en accepte l'intégralité des clauses mentionnées dans ces deux documents.

ARTICLE 10 - SERVICE MÉDICAL

L'épreuve disposera de secours avec la présence de secouristes titulaires de l'A.F.P.S.

En cas de besoin il sera fait appel aux services de secours départementaux ou d'urgence.

Randonnée "La Michel BOSSAERT" du 30 mai 2026

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. **Respect des horaires de départ en fonction du circuit choisi.**
2. **Respect strict du code de la route, emprunter uniquement la partie droite de la chaussée et assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.**
 - Pas de signaleur
 - Une voiture neutre sur le parcours de 95 km uniquement.
3. **Respecter l'environnement (aucun déchet ne devra être jeté à terre ou sur la voie publique).**
4. **Chaque participant devra se considérer en randonnée personnelle (cyclotourisme non chronométrée) ...**
5. **Le port du casque à coque rigide est obligatoire.**
6. **Chaque participant atteste sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance des difficultés de celui-ci et des consignes de sécurité.**
7. **Les mineurs non accompagnés devront fournir une autorisation parentale pour pouvoir participer à cette organisation.**
8. **Tout incident, quel qu'en soit sa nature, devra être signalé à l'organisation à l'instant des faits ou au plus tard à la fin des épreuves.**

URGENCE : 112 (portables)

Contact organisation :

David MESSANT Président UV Aube : 06 32 41 72 15

Yves RIGOLLOT Secrétaire – Responsable Sécurité UV Aube : 06 42 07 17 21